

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Observatoire de l'environnement en Bretagne :
pour une nouvelle impulsion partagée »
Vers une ouverture de la gouvernance
et un plan de développement stratégique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional identifie comme l'un des objectifs majeurs de la Breizh COP, la mise en œuvre d'une démarche d'observation toujours plus fine des différents sujets environnementaux, et ce de manière suffisamment transversale pour apporter une aide fiable aux décideurs. Il affirme la nécessité de donner à cet effet une nouvelle impulsion à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et propose conjointement de faire évoluer :

- sa gouvernance : donner la possibilité aux collectivités et plus largement aux acteurs de l'environnement de devenir membres à part entière de l'OEB ;
- son modèle économique : l'évolution des services à l'intention des territoires doit être conditionnée à une participation financière équitable des parties intéressées.

Cette évolution implique d'anticiper la modification de la convention constitutive de l'OEB prévue en 2021 afin d'autoriser l'adhésion de nouveaux membres (jusqu'à présent seuls l'Etat et la Région pouvaient être membres de l'OEB), de prolonger sa durée, et de formaliser le changement de nom de la structure intervenu en 2018 : le « GIP Bretagne environnement » devient « Observatoire de l'environnement en Bretagne ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve sans réserve la volonté du Conseil régional de prolonger et de conforter cet outil incontournable qu'est devenu au fil du temps l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, ainsi que l'ambition régionale de doter celui-ci d'un plan de développement stratégique. Cet outil est sans aucun doute appelé à devenir un maillon essentiel de la démarche Breizh COP.

Le Conseil régional note très justement l'importance de la mission transversale de l'OEB, non productrice de données primaires mais qui " répond à la nécessité de disposer de diagnostics partagés, fiables et actualisés, pour une vision globale de l'évolution de l'environnement en Bretagne ". Le CESER adhère aussi à l'idée que pour mieux répondre aux enjeux environnementaux (eau, climat, énergie, biodiversité, etc.) il est nécessaire de disposer à la fois d'une méthodologie commune à l'ensemble du territoire mais aussi de données territorialisées à chaque fois que cette possibilité est avérée.

Le CESER partage aussi la volonté de mettre en place ou de solliciter, quand elles existent, des instances de consultations stratégiques, techniques ou scientifiques. Cela doit aussi permettre, au-delà de l'agrégation des connaissances, de mieux identifier les besoins en recherche, et aussi de mieux faire parler les indicateurs, afin de leur donner une valeur opérationnelle accrue. Concernant la biodiversité, le bordereau régional spécifie les rôles respectifs de l'OEB et de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), connaissances pour l'un et appui en ingénierie pour l'autre. Cette capacité d'articulation entre les missions de l'OEB et celles des autres acteurs institutionnels ou

non de l'environnement en Bretagne sera pour le CESER un des marqueurs forts permettant de juger à l'avenir de la réussite de la démarche de progrès environnemental en Bretagne.

Concernant la gouvernance, le CESER note avec intérêt une volonté d'élargissement en direction d'autres financeurs potentiels, qui semble cohérente avec cette même volonté annoncée lors de la création de l'ABB. Le bordereau note que « les acteurs publics, en particulier les Départements et surtout les Etablissements publics de coopération intercommunale, sont les premières cibles de l'élargissement de la gouvernance de l'OEB. » La porte semble potentiellement ouverte également aux financeurs privés.

Pour le CESER, cette ouverture de la gouvernance renvoie aux questions posées par le nouveau modèle économique de l'OEB que veut instaurer le Conseil régional et qui, plus largement, concerne aussi la démarche Breizh COP. Les interrogations subsistent en effet sur les moyens financiers qui pourront être mobilisés sur les enjeux environnementaux de la région. Qui pourra et qui voudra payer pour de meilleurs services environnementaux en Bretagne, avec des priorités définies de façon partagée et transparente ? Cette interrogation dépasse le cadre strict du bordereau concernant l'OEB, mais appelle de la part de tous les acteurs des réponses fortes.

Le CESER invite les membres fondateurs de l'OEB à une vigilance accrue : un équilibre sera à trouver pour concilier l'élargissement des acteurs financiers et le maintien d'un programme d'action structuré et cohérent, garant de la qualité du travail de l'OEB.

Le CESER approuve les propositions du Conseil régional concernant l'OEB.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Observatoire de l'environnement en Bretagne : pour une nouvelle impulsion partagée

Nombre de votants : 59

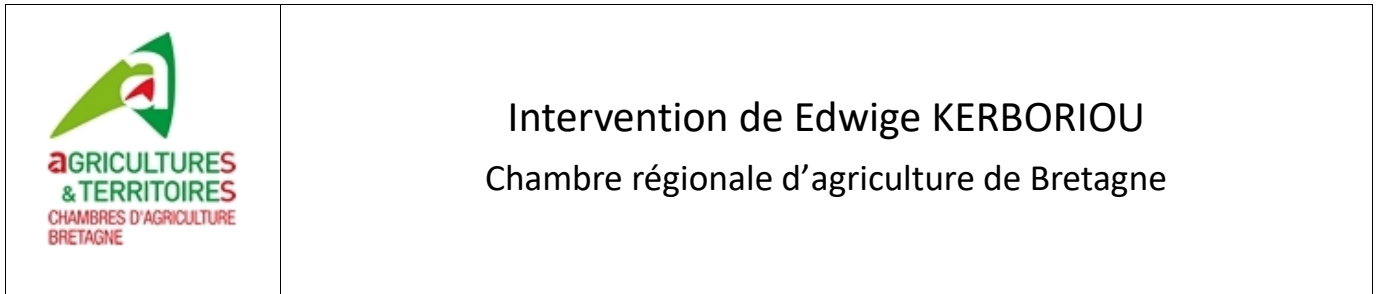
Ont voté pour l'avis du CESER : 59

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUÉTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALLELY (Universités de Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

A une époque marquée par l'instantané, le flux, où une actualité en chasse une autre, il est facile de perdre de vue, le fond, les faits. Facile et dangereux, car nous pouvons alors être, les uns, les autres, soumis aux fausses informations, piégés par des analyses partielles et partiales.

Les sujets environnementaux n'échappent pas à ce phénomène, c'est même tout le contraire. Et la confusion qui nous assaille face à ce déferlement d'informations, parfois contradictoires, parfois lacunaires, pourrait bien engendrer une démobilisation, voire une inaction.

Ce n'est évidemment pas un chemin envisageable alors que les défis environnementaux se présentent clairement à nous et qu'il nous faut lucidement orienter les politiques publiques de demain. Nous souscrivons donc complètement à la volonté, inscrite dans la feuille de route de la Breizh COP, de renforcer la démarche d'observation pour apporter une aide à la décision.

Dans ce domaine, nous avons la chance, dans notre région, de disposer d'un outil nous permettant de mieux appréhender les multiples enjeux environnementaux de nos territoires : l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Par son travail de valorisation des données, l'OEB contribue à alimenter un socle commun de connaissances, préalable à l'action. Mais, en amont, j'insiste sur le fait que la collecte et le contrôle des données sont des étapes tout aussi fondamentales et qui conditionnent ensuite la qualité des productions. La diffusion d'informations environnementales fiables doit rester une mission majeure de l'OEB.

La mise en œuvre de la transition écologique nécessite la mise à disposition et le partage de connaissances spécifiques à l'échelle des territoires. Nous validons donc la volonté d'une collaboration renforcée avec les territoires, pour structurer et analyser les données.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc TOULLEC

Bretagne vivante - SEPNB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et Cohérence.

Nos associations souscrivent pleinement à l'avis du CESER quant au renforcement du rôle et du financement de l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne. Nous nous permettons juste de le compléter en souhaitant que les associations soient également intégrées dans la démarche d'ouverture de la gouvernance. En effet, outre leur rôle d'alerte environnementale, de conservation et d'éducation à la nature, nos associations jouent également un rôle très important dans la connaissance, en particulier sur la biodiversité régionale. Ainsi, des milliers de citoyens naturalistes parcourent la Bretagne chaque année pour observer, noter, inventorier et nourrir ainsi l'observatoire de la biodiversité bretonne. Une grande partie de nos connaissances, des atlas de biodiversité aux listes rouges d'espèces menacées sont réalisés à partir des observations réalisées par ces naturalistes et coordonnés par nos associations, en concertation avec les acteurs publics. De plus, le développement des sciences participatives, c'est-à-dire de la contribution citoyenne à l'observation de la nature, renforce cette contribution partagée. Il est donc nécessaire de bien coordonner ces acteurs afin de mieux relier les démarches de connaissance au développement de la vie associative et de la formation des bénévoles naturalistes. Cela nécessite des moyens renforcés pour l'Observatoire et ses partenaires, à l'interface entre recherche et citoyens. Alors que vient de sortir le plan régional d'éducation à la nature, cet enjeu de contribution citoyenne et associative prend tout son sens pour permettre de reconnecter le citoyen à la nature, ce qui commence souvent par l'observation de la nature proche.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous souhaitons saisir l'occasion que nous donne ce texte pour réaffirmer tout notre attachement à ces questions environnementales et à la nécessité de dégager des solutions efficaces et pragmatiques.

Plusieurs missions de cet observatoire de l'environnement résident dans la diffusion de données environnementales, le développement d'une culture scientifique et l'aide à la décision.

Nous souscrivons totalement à cette mission tant la science, l'objectivation des éléments, sont nécessaires à une bonne compréhension des phénomènes, des liens de causalité et à une bonne prise de décision.

C'est ainsi que nous pourrions efficacement lutter contre ceux qui contestent la responsabilité de l'activité humaine dans le réchauffement climatique, inédit dans sa rapidité, que nous sommes en train de vivre mais aussi nous garder de décisions « émotionnelles », prises sous la pression médiatique, sans expertise sérieuse, et qui ne résistent pas à un examen rationnel, sérieux et distancier.

Nous souhaitons souligner ici une confusion quasi permanente commise par ceux qui s'expriment sur ces questions et qui pourtant sont censés être des experts.

Il nous semble que se posent à nous deux questions fondamentales :

Tout d'abord, celle du réchauffement climatique résultant d'émissions de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone ou le méthane, dont chacun connaît les effets actuels et à venir, et qui ne sont pas polluants. Quand nous respirons ici dans cette salle, nous émettons du dioxyde de carbone et bien entendu, nous ne polluons pas. Il en va de même de nos chères vaches qui, sous la pression interne du méthane, se soulagent, et ce faisant, ne polluent pas.

Une autre question est celle des émissions polluantes comme les émissions de monoxyde de carbone, de dioxyde d'azote, ou de particules fines, etc qui sont à proprement parlé des polluants, dans la mesure où ils dégradent la qualité de l'air et plus globalement notre environnement. Outre les gaz, nous pourrions aussi citer les éléments qui dégradent les milieux liquides et solides comme les déchets solides ou les rejets effectués en mer.

Il nous semble essentiel, et nous ne sommes pas les seuls à le dire, compte tenu des enjeux liés au réchauffement climatique, de hiérarchiser les problèmes et le premier qui semble se poser à nous est celui du réchauffement climatique car si celui-ci n'est pas atténué par une neutralité carbone à horizon de deux ou trois décennies, notre planète sera confrontée à des difficultés climatiques, démographiques, économiques, sociales, institutionnelles et démocratiques considérables.

Certes, la science nous permettra peut-être d'infirmes les scénarii du GIEC mais nous n'en sommes pas certains. Aussi faut-il agir afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Ceci nous semble être la priorité.

Nous souhaitons aussi que cet observatoire ne concoure pas à l'idée développée par certains selon laquelle l'économie de marché et le capitalisme seraient les responsables de cette situation. Le développement industriel du XIX et du XX ème siècle fut le propre de tous les régimes qu'ils aient reposés sur l'économie de marché ou sur la collectivisation des moyens de production. D'ailleurs, l'accident de Tchernobyl est, avant d'être un accident de l'industrie nucléaire, un accident résultant d'un système dictatorial dépourvu de contre-pouvoirs, dépourvu d'une presse libre, dépourvu d'associations s'opposant au nucléaire, pouvant s'exprimer librement, et dont le mérite indirect est bien dans nos démocraties de pousser les opérateurs à une plus grande sécurité nucléaire.

Nous pensons au contraire que les solutions techniques peuvent venir des entreprises, de leurs salariés, dont le principe même de l'économie de marché, valorise leur extraordinaire créativité et ingéniosité.

Nous attendons aussi des pouvoirs publics, et en premier lieu de l'Etat, qu'il favorise la mutation des modèles de production en prenant transitoirement à sa charge, la moindre productivité et la moindre rentabilité transitoires, des nouveaux investissements. En guise d'illustration, citons le gaz naturel pour véhicule Bio, très peu polluant et très faiblement émetteur de gaz à effet de serre, et qui génère des coûts supérieurs à la charge des transporteurs. De tels exemples sont valables pour les ménages, avec la voiture électrique par exemple, et les entreprises dans de nombreux domaines.

Vous nous avez souvent entendu dénoncer l'évolution dramatique et inquiétant de notre dette publique. Son niveau est tel aujourd'hui, que l'Etat ne dispose plus des marges de manœuvre nécessaires pour accompagner, au niveau où la situation l'exige, les acteurs économiques que sont les ménages, les entreprises mais aussi les collectivités locales, dans les nécessaires mutations à engager.

Nous le regrettons profondément.

Pour toutes ces raisons, nous exprimons notre attachement à cet observatoire de l'environnement en Bretagne et vers l'évolution statutaire qui est proposée.

Je vous remercie de votre attention.